

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 19H00

Date de convocation : 30 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 13

Nombre d'absents excusés :

Nombre d'absents non excusés : 1

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.

Excusés :

Non Excusés : Nadine GUEREC.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Madame Hélène DREANO a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du 16 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **approuvent, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 16 septembre 2025.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Président de séance, à rajouter à l'ordre du jour de la séance, le changement des gérants du Restaurant « Entre Terre et mer » et les conditions du loyer professionnel et privé.

3) Extension et rénovation énergétique et phonique de la salle des fêtes : validations et attributions des lots analysés.

Dans le cadre du projet d'extension et de rénovation énergétique et phonique de la Salle des Fêtes, après avoir entendu le rapport de la commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 12 août et après connaissance de l'analyse du cabinet d'architecte Sandrine NICOLAS & Associés de Pontivy, les membres du conseil municipal

- **décident d'attribuer, à l'unanimité des membres présents** les lots suivants :

Lot n° 2 :

Démolition/ Gros oeuvre : entreprise LE HO pour un montant HT de 135 766,97 €,

Lot n° 3 :

Charpente Bois : entreprise ACM pour un montant HT de 29 924,49 €,

Lot n° 5 :

Isolation BIOSOURCE par l'extérieur : entreprise ELYPSIO pour un montant HT de 59 074,01 €,

Lot n° 6 :

Menuiseries extérieures ALUMINIUM : entreprise ATLANTIQUE OUVERTURES pour un montant HT de 34 270,00 €,

Lot n° 8

Cloisons sèches - Isolation : entreprise RAULT pour un montant HT de 20 661,30 €,

Lot n° 9 :

Revêtements de sols : entreprise AN ORIENT GROUP pour un montant HT de 20 849,22 €,

Lot n° 11 :

Plafonds suspendus : entreprise GAUTHIER pour un montant HT de 25 600,00 €,

Lot n° 14 :

Electricité – courants faibles : entreprise EA2I pour un montant HT de 24 500,00 €,

- **autorisent** le Maire à **notifier** les attributions aux candidats retenus,

- **autorisent** le Maire à **signer** les pièces du marché.

Il est précisé que l'attribution des lots infructueux à la première consultation du 7 juillet 2025 est reportée à l'issue de l'analyse du cabinet d'architecte Sandrine NICOLAS & Associés de Pontivy.

4) Budget communal 2025 : Décision modificative n°2 portant modifications des restes à réaliser 2024 et des prévisions budgétaires 2025.

Vu que le montant des restes à réaliser 2024 était de -978 062,65 € en section d'investissement, au vote du budget communal,

Considérant que les restes à réaliser 2024 repris au budget communal prévisionnel 2025 sont des crédits prévus non consommés au lieu des dépenses réelles et signées engagées en 2024, il convient de prendre une décision modificative afin de pallier au déficit de - 439 845,32 €,

Après délibération, le conseil municipal, **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le trésorier à **procéder** aux opérations comptables ci -dessous, en précisant que ce ne change en rien l'équilibre budgétaire.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 : (Immobilisations corporelles) :

- article 21538 (Autres réseaux) : + 40 000,00 €

- article 2184 (Matériel de bureau et mobilier) : +7 500,00 €

- article 2188 (autres immobilisations corporelles) : + 33 200,00 €

Chapitre 23 : (Immobilisations en cours) :

- article 231 (Immobilisations corporelles en cours) : + 764 909,05 €

Dépenses d'investissement des restes à réaliser :

Chapitre 20 : (Immobilisations incorporelles) :

- article 203 (Frais d'études) : + 19 790,75 €

- article 21538 (Autres réseaux) : - 110 238, 49 €

Chapitre 23 : (Immobilisations en cours) :

- article 231 (Immobilisations corporelles en cours) : - 755 161,31 €.

5) Recensement de la population 2026 : signature du contrat de prestation de recensement avec la Poste.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **autorisent** le **Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer** le contrat relatif à la prestation de services dans le cadre du recensement avec la Poste,

6) Diagnostic cybersécurité : nomination d'un référent cyber communal.

Après discussion et après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **nomme** Madame Stéphanie LE MOUEL, en tant que référent communal du Système Informatique.

7) Restaurant « Entre Terre et Mer » : changement de gérance et détermination du loyer pour la partie commerce et la partie location par la partie habitation.

En raison d'un changement de gérant, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **décident à l'unanimité des membres présents**,

- **de fixer** le loyer mensuel commercial à 800,00 ht soit 960,00 € ttc à compter du 1^{er}

novembre 2025, pendant une durée de 4 mois, au nom de la SAS EPICREPES,
- **de fixer** le loyer mensuel commercial à 1 000,00 € ht soit 1200,00 € ttc à compter du 1^{er} avril 2026, au nom de la SAS EPICREPES,
- **de fixer** un loyer mensuel pour la location d'un logement F2, à 600,00 ttc, au nom de Monsieur Elouan ROHEL (co-gérant), à compter du 1^{er} novembre 2025,
- **de fixer** un loyer mensuel pour la location d'un logement F2, à 600,00 ttc, au nom de la SAS EPICREPES, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Questions diverses.

Le conseil municipal ne souhaite pas participer à la démarche d'animation s de la vie sociale sur le territoire de CMC.

La prochaine séance est fixée au lundi 3 novembre 2025 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 HEURES 26.